

LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME



La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à un moment où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

Ce qui change...

- ⊗ L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- ⊗ Les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine

La création d'un fonds spécifique pour accompagner l'organisation d'activités périscolaires par les communes

- ⊗ La journée d'enseignement sera de maximum 5h30 et la demi-journée de maximum 3h0
- ⊗ La durée de la pause méridienne ne pourra être < à 1h30
- ⊗ Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints
- ⊗ Aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30

Pour en savoir +

Guide pratique édité par le Ministère de l'éducation nationale, consultable sur le lien suivant :
http://multimedia.education.gouv.fr/2013_rythmesco_guidepratique/

Des solutions de garde d'enfants collectives ou individuelles

L'association AFAD de Moselle intervient au domicile des familles depuis plus de 65 ans. Ses équipes assurent la garde d'enfants au domicile, l'aide aux devoirs, la préparation des repas, les tâches ménagères...

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'AFAD de Moselle a pensé la mise en place de prestations spécifiques pour apporter une réponse aux communes et aux familles.

- ▶ Activités éducatives assurées par le personnel de l'AFAD dans les locaux des écoles ou de la communes : **aide aux devoirs, goûter, activités ludiques et éducatives...**
- ▶ **Garde partagée** entre plusieurs familles, assurée au domicile
- ▶ Garde d'enfant « classique » au domicile des parents



Des prestations sur mesure...

Comme pour toutes les activités de l'AFAD, les prestations sont assurées par du personnel formé et compétent, rôlé à la prise en charge des enfants.

Selon les situations familiales rencontrées, des prises en charge peuvent être proposées.

Contact

Frédérique PAQUIN, cadre de proximité : 03.82.53.33.82